



## Exposé des motifs

Il s'agit des marchés relatifs aux travaux d'aménagement des espaces publics du quartier Lentajou à Gaillac, lancés, en premier lieu, en procédure adaptée du 12 mai 2022 au 07 juin 2022. La consultation visait à retenir les prestataires qui procéderont notamment à la démolition de locaux amiantés, à la réfection des voiries et des parkings, à la reprise et au complément de signalisation, à la mise en place de revêtements perméables pour l'absorption des eaux pluviales, à la plantation d'arbres et d'arbustes, à la plantation de parterres fleuris, à la mise en place de l'éclairage général, à la mise en place de bancs béton et métallique, et enfin, à la construction d'un city-stade répartis sur 4 lots.

Pour rappel, une convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des espaces publics de Lentajou a été signée le 10 décembre 2019 avec la ville de Gaillac.

Les lots 1 et 4 de cette première consultation ont été attribués en conseil communautaire du 11 juillet 2022.

Le lot 2 de cette première consultation a été attribué en conseil communautaire du 21 novembre 2022, suite à négociation.

En ce qui concerne le Lot n°3 : Mobilier urbain - Jeux extérieurs, celui-ci a été déclaré infructueux une première fois suite à l'absence d'offres et a été relancé en procédure adaptée du 06 octobre 2022 au 03 novembre 2022.

Suite à cette relance, les 2 offres reçues dépassant de 295 % l'estimatif de la maîtrise d'œuvre ont été déclarées inacceptables.

Une nouvelle procédure a été relancée en trois lots distincts, correspondant ensemble au lot 3 initial, du 20 janvier 2023 au 17 février 2023,

## Le Conseil de communauté

Oui cet exposé,

Vu le Code de la Commande publique notamment l'article R2123-1.1,

### Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **attribue** les marchés relatifs à « l'Acquisition et la pose de mobilier urbain, de jeux extérieurs et la construction d'un City stade dans le cadre de l'aménagement des espaces publics du quartier Lentajou à Gaillac » aux prestataires suivants :

### Lot n°3A : Acquisition et pose de mobilier urbain

EIFFAGE Route Grand Sud  
Agence Tarn - ZI - 20, rue Antoine Lavoisier  
81000 ALBI

Pour les montants forfaitaires suivants :

Acquisition et pose de mobilier urbain (tranche ferme) : 146 738.05 € HT

Jardin d'agrément (tranche optionnelle n°1) : 3 756.50 € HT

Terrasse bois et bancs béton associés (tranche optionnelle n°2) : 61 984.90 € HT

Potelets et barrières métalliques (tranche optionnelle n°3) : 18 452.50 € HT

La notification de la tranche ferme suivra directement l'attribution, les tranches optionnelles pourront être affermies ultérieurement.

### Lot n°3B : Construction d'un city stade

ID VERDE

Agence de Bozouls - ZA Les Calsades  
12340 BOZOULS

Pour le montant forfaitaire après négociation suivant : 51 666.66 € HT

### Lot n°3C : Acquisition et pose de jeux extérieurs

SUD ENVIRONNEMENT

475, impasse Umberti  
82710 BRESSOLS

Pour le montant forfaitaire suivant : 23 115.22 € HT

- **autorise** le Président à signer les marchés.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture

Le 13 AVR. 2023

- publication - mise en ligne

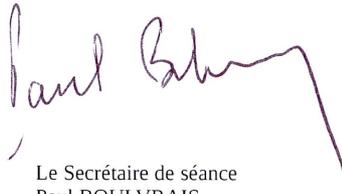
Le 13 AVR. 2023

et/ou notification

Le

Le Président,  
Paul SALVADOR

Pour extrait conforme,  
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance  
Paul BOULVRAIS



Le Président,  
Paul SALVADOR

*Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.*

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 081-200066124-20230413-94\_2023-DE

